

A R R E T E No 350 SGAR/88
en date du 21 DEC. 1988

portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de certaines parties de la Mauvignière à SAINT-SORNIN (Charente-Maritime) : le porche d'entrée, la fontaine et la pièce du corps de logis comprenant une cheminée au décor peint, ainsi que des vestiges de peintures murales.

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes,
Préfet du département de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et No 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret No 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région ;

VU le décret No 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret No 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région Poitou-Charentes entendue, en sa séance du 21 novembre 1988 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que certaines parties de la Mauvignière à SAINT-SORNIN (Charente-Maritime) présentent un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de leur ancienneté et de leur qualité architecturale.

A R R E T E

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de la Mauvignière à SAINT-SORNIN (Charente-Maritime) :

- le porche d'entrée,
- la fontaine du XVIIe siècle, située dans la cour,
- la pièce du corps de logis comprenant une cheminée au décor peint, ainsi que des vestiges de peintures murales

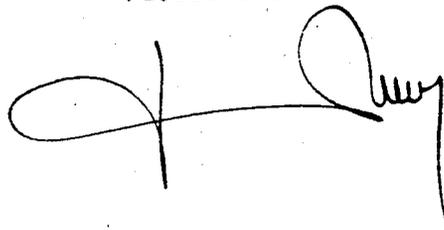
situées sur la parcelle No 177 d'une contenance de 41 a 60 ca, figurant au cadastre section A et appartenant conjointement à Monsieur D'OLIVEIRA Fausto, Emmanuel, né le 29 mars 1929 à HAUCOURT (Pas-de-Calais), conducteur de travaux, et à son épouse née TARGET Anne-Marie, Hélène le 2 avril 1933 à SAINT-JEAN D'ANGELY (Charente-Maritime), sans profession, demeurant ensemble 31, rue du Moulin - La Boutinière au CHATEAU D'OLERON (Charente-Maritime).

Ceux-ci en sont propriétaires par acte passé devant Maître NICOLAS, notaire à BOURGNEUF (Charente-Maritime) le 23 novembre 1985 et publié au bureau des hypothèques de MARENNES (Charente-Maritime) le 14 janvier 1986, volume 7730, No 15.

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée au Ministère chargé de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire sera publiée au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département concerné qui sera chargé de la notification au Maire de la commune et aux propriétaires intéressés, chacun étant responsable, en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à POITIERS, le 21 DEC 1988
Le Préfet de la Région
Poitou-Charentes



Jean COUSSIROU

